



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2022/91

OBJET : APPEL A PROJETS 2022 A DESTINATION DES ASSOCIATIONS REpondant AUX PROBLEMATIQUES DE PROGRAMMATION « POLITIQUE DE LA VILLE » - DECISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 25 Novembre 2022, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Françoise LAGACHE qui a donné procuration à Madame Monique CAULIER
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame Mathilde BETRAMS
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Véronique MORTKA qui est arrivée à 19h07 a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES pour le vote des délibérations n° 2022/78 à 2022/85
Monsieur Alexis LEGRAND qui est arrivé à 18h37 n'a pas participé au vote des délibérations n°2022/78 à 2022/79

Monsieur Alain COTTIGNIES est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2021/54 du 6 Octobre 2021, le conseil municipal avait notamment décidé de mettre en place un appel à projets à destination des associations, porteuses de projets « Politique de la Ville » pour des actions menées en 2022 et fixé le montant de l'enveloppe maximale dédiée par la commune à 5 000 €, sachant que chaque projet pourra être subventionné dans la limite de 1 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'Association « Conseil Citoyen de la Haute Voie » a répondu à l'appel à projet « Politique de la Ville 2022 » Il s'agit du projet suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20221208-DELIB-2022-91-DE
Date de télétransmission : 08/12/2022
Date de réception préfecture : 08/12/2022

• PROJET

Association Conseil Citoyen de la Haute Voie : Action de prévention santé, action citoyenne, implication des jeunes dans la vie de quartier, sorties culturelles, prêt d'outils de jardinage et de bricolage.

Budget global de l'association : 11 250 € dont sollicitations de financement comme suit :

- 1 000 € de la Ville de Libercourt
- 1 500 € du CGET,
- 2 750 € de la Région
- Divers financements :
 - Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin : 2 000 €
 - Maisons & Cités : 4 000 €

Monsieur le Maire propose d'accorder à cette association le montant de subvention sollicité, étant précisé que les appels à projets restent dans l'enveloppe maximale fixée à 5 000 €.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu le décret n° 2014/1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
- Vu la délibération n° 2021/54 du 6 Octobre 2021 relative à l'appel à projets 2021 à destination des associations répondant aux problématiques de programmation « Politique de la Ville » 2022,
- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Action sociale et solidaire - Personnes âgées - Logement - Politique de la Ville - Insertion sociale et professionnelle » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 2 Novembre et 21 Novembre 2022, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **28** voix :

- 1) décide d'accorder une subvention d'un montant de **1 000 €** à l'association « Conseil Citoyen de la Haute Voie » porteuse de projet « Politique de la Ville 2022 » pour l'action « reconquête du quartier prioritaire de la Haute Voie »
- 2) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Mr Alain COTTIGNIES



Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **8.DEC.2022**

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



fc